



DECISION N° 2024-DRAS-05

Date : 10 décembre 2024

Objet : Décision relative à l'attribution de la marque « Végétal Local »

Emetteur : Direction de la recherche et appui scientifique

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité,

VU la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ;

VU la transmission totale de propriété de la marque « Végétal Local » à l'OFB, enregistrée à l'INPI sous le n° 789007,

VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

VU la décision n°2020-DG-01 en date du 2 janvier 2020 relative aux modalités de publication des délibérations en conseil d'administration et des décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Office français de la biodiversité ;

VU la marque collective « Végétal local » enregistrée à l'INPI sous le n° 15 4 148 064 ;

VU la décision n° 2023 DGD PCE- DRAS -3 en date du 16 mars 2023 relative à la modification du règlement intérieur du Comité de gestion de la marque « Végétal local » ;

VU l'article 3 du règlement intérieur du Comité de gestion de la marque « Végétal local » ;

VU le règlement d'usage générique de la marque collective « Végétal local » inscrit au Registre national des marques sous le n° 0869272 ;

VU le Décret du 5 juin 2023 portant nomination du directeur général de l'Office français de la biodiversité à Olivier Thibault ;

VU la décision 2024-DG-36 du 23 septembre 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Office français de la biodiversité à la Direction générale déléguée « Police, connaissance, expertise » notamment son article 17 ;

VU la décision n°2024-DRAS-2 en date du 24 octobre 2024 modifiant la composition nominative des membres du Comité de gestion de la marque « Végétal Local » ;

VU les candidatures de :

Structure	Date de candidature
Pépinière des Ages	01/02/2024
Pépinière du Plateau de Versailles	01/02/2024
Pépinière indigène	01/02/2024
Pépinière Graines de Causses	01/02/2024
Arbre et Agriculture	01/02/2024
Campagnes vivantes 82	13/02/2024
Fédération Renova	02/02/2024
Pépinière de la Vaux Marie	05/02/2024
Nature et techniques	06/02/2024
Inexet	01/02/2024
Les Semenciers du midi	01/02/2024
Pépinière Pratlong	01/02/2024
Pépinière Des Sucs	10/02/2024
Pépinière La nature des correaux	01/02/2024
Pépinière Imbert	01/02/2024
Les serres du Baderand	01/02/2024
Les compagnons du végétal	08/02/2024
Pépinière Arnaud Fourrier	01/02/2024
Graines et Canopées	01/02/2024
La Pépivert	10/02/2024
Les jardins de la Bédardière	01/02/2024
Pépinière Essaimuse	05/02/2024
Pépinière Collective du Val d'Allier	04/02/2024
Entreprise adaptée du Gévaudan	01/02/2024
Pépinière Cholat	08/02/2024
Pépinière La Jarine	01/02/2024
Les Cotylédons	07/02/2024
Mercier EARL	01/02/2024
Carole SIMON	01/02/2024
Pollen SCOP	01/02/2024
EVVEA	01/02/2024
Compagnie Nationale du Rhône	06/02/2024
Pépinière Astragale	03/02/2024
Biocenosis	01/02/2024
Ecotière	07/02/2024
Pépinière Les arbres champêtres	01/02/2024
Olivier Langry	01/02/2024
Pépinières Millon	20/02/2024
Pépinière de quatre Champs Forêt et Paysage	05/02/2024
Bridge Collet	03/02/2024
Saint Romas SARL	02/02/2024
Planteurs d'avenir	01/02/2024
Le Prieuré	05/02/2024
Pépibaie	01/02/2024
Pép. Hippuris	02/02/2024
Ville de Vichy	07/02/2024
Edden SPL	01/02/2024
Les jardins de la voie romaine	01/02/2024

VU les audits réalisés chez :

Structure	Date d'audit
Pépinière des Ages	04/09/2024
Pépinière du Plateau de Versailles	10/10/2024
Pépinière indigène	05/09/2024
Pépinière Graines de Causses	26/07/2024
Arbre et Agriculture	03/10/2024
Campagnes vivantes 82	18/09/2024
Fédération Renova	08/08/2024
Pépinière de la Vaux Marie	23/07/2024
Nature et techniques	24/09/2024
Inexet	03/10/2024
Les Semenciers du midi	02/10/2024
Pépinière Pratlong	01/10/2024
Pépinière Des Sucs	04/09/2024
Pépinière La nature des correaux	30/08/2024
Pépinière Imbert	01/10/2024
Les serres du Baderand	02/10/2024
Les compagnons du végétal	22/10/2024
Pépinière Arnaud Fourrier	28/08/2024
Graines et Canopées	05/09/2024
La Pépivert	12/09/2024
Les jardins de la Bédardière	19/09/2024
Pépinière Essaimeuse	04/09/2024
Pépinière Collective du Val d'Allier	04/09/2024
Entreprise adaptée du Gévaudan	24/07/2024
Pépinière Cholat	01/08/2024
Pépinière La Jarine	04/09/2024
Les Cotylédons	24/09/2024
Mercier EARL	12/07/2024
Carole SIMON	10/07/2024
Pollen SCOP	09/07/2024
EVVEA	23/10/2024
Compagnie Nationale du Rhône	08/07/2024
Pépinière Astragale	24/10/2024
Biocenosis	11/07/2024
Ecotière	05/09/2024
Pépinière Les arbres champêtres	05/09/2024
Olivier Langry	10/09/2024
Pépinières Millon	05/09/2024
Pépinière de quatre Champs Forêt et Paysage	26/07/2024
Bridge Collet	11/10/2024
Saint Romas SARL	02/08/2024
Planteurs d'avenir	19/09/2024
Le Prieuré	04/10/2024
Pépibaie	11/09/2024
Pép. Hippuris	03/10/2024
Ville de Vichy	01/10/2024
Edden SPL	28/10/2024
Les jardins de la voie romaine	03/10/2024
Pépibaie	11/09/2024

VU la délibération n° 2024-03 du 9 décembre 2024 du Comité de la marque *Végétal local* proposant l'attribution de la marque « *Végétal local* » à ces structures ;

Considérant que ces établissements respectent les critères définis par le Règlement d'Usage Générique et le Référentiel technique de la marque « *Végétal local* » ;

DÉCIDE

Article 1 :

La marque « *Végétal local* » est attribuée à :

Structure	Représentée par
Pollen Scop	Laurence FANGET
Mercier EARL	Cédric MERCIER
Carole SIMON	Carole SIMON
Pépinière Graines de causses	Martin AUDARD
Pépinière la Jarine	Kévin MARTIN
EVVEA SAS	Benoit DULIEGE
Arbre et agriculture	Sophie MAURIAC
Graines et canopées	Bénédicte BOBIN
Les jardins de la Bédardière	John Francis THOMASON
Olivier Langry	Olivier LANGRY
Pépinière du plateau de versailles	Thibault LECHEVALIER
Pépinière la Nature des correaux	Gérald DELPLANQUE
Entreprise adaptée du Gévaudan	Patrick MALEFROY
Les semenciers du Midi	Pierre GUENIOT
Pépinière Les Arbres champêtres	Sandie CHOSSONNERY
Inexet	Olivier MICHARD
Pépinière Arnaud Fourrier	Arnaud FOURRIER
Planteurs d'Avenir	Colin DEBARBIEUX
Pépinière Indigène	Jules BOUGEOIS
Les serres du Baderand	Bernard ABDILLA
Fédération Renova	Francis MICHAUX
Bridge Collet	Bridge COLLET
Compagnie Nationale du Rhône	Laurence BORIE BANCEL
Pépinière Pratlong	Louise DAVIRON
Pépinière des Quatre Champs	Arnaud PIERROT
Pépinière de la Vaux Marie	Mathieu ZEHR
Pépinière Collective du Val d'Allier	Luc BLONDEL
Pépinière Essaimeuse	Romain BOURMAUD
Pépinière des Ages	Alexandre GETE
Pépinière Astragale	Laura FAURE
Ecotière	Rémi PARMENTIER
Pépinière Imbert	Benoit BEAUPLET
Biocénosis/ CIAP Coopilote	Vincent GIRARD
Pépinières Saint Romas	Thibaut SAINT ROMAS
Nature et Techniques	Pascal MAURER
Pépinière Cholat	Cécile CHOLAT
Les Compagnons du Végétal	Yann Fanch KERVADEC
Le Prieuré	Raphael LAME
La Pépivert/CIAP Pays de Loire	Pauline LATAPIE
Campagnes vivantes 82	Jean Paul VALENTIN
Les Cotylédons	Mathurin LAMBERT
Pépinière des Sucs	Jean RAMAIN

Pépinières Millon	Pascal MILLON
Pépibaie	Frédéric LEBRETON
Pépinière Hippuris	Céline DURAND
Ville de Vichy	Pierre-Alain DETALLE
Edden SPL	Gilbert RIVIERE
Les jardins de la voie romaine	Timothee HUCK

Pour rappel, les espèces doivent respecter les conditions requises par le Règlement d'usage générique et son référentiel technique pour la ou les régions d'origine considérées. Pour chacune des structures, la liste des espèces retenues, et le cas échéant des espèces non retenues, est jointe en annexe. Les raisons de la non attribution de la marque sont précisées dans l'annexe.

Article 2 :

La présente décision est publiée sur le site internet de l'OFB et entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

L'OFB garantit l'accès effectif de ses agents et des tiers au recueil des actes administratifs de l'établissement publié sur le site internet ainsi que la continuité de la mise en ligne des décisions durant deux mois minimum. L'OFB assure la conservation et l'archivage des décisions publiées par cette voie.

*Pour Le Directeur général ,
Jérôme MILLET, chargé de mission
recherche
Signature.*

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE
12, cours Louis Lumière
94300 VINCENNES



Voies et délais de recours : « Le destinataire de la présente décision qui désire la contester peut directement saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois de sa notification. Il peut également, dans ce même délai, saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique, le supérieur de l'auteur de la décision. Ceux-ci disposeront d'un délai de deux mois pour lui répondre. En cas de rejet exprès ou implicite de la demande - la décision naît dans ce cas du silence gardé par l'administration pendant un délai de deux mois - le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et l'autre rejetés. »